

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens

À

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

62221 NOYELLES-sous-LENS

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 19 Juillet 2016.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2016**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjointes, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Micheline MAYEUX, Séverine LECLERCQ, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE (19h13), Conseillers Municipaux.*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Valérie DELVALLEZ (procuration à Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK), Adjointe, Danielle SENECHAL (procuration à Philippe CERF), Alain VANTREPOTTE (procuration à Séverine LECLERCQ), Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Patrice WETISCHEK), Jean PERRAULT (procuration à Bernard FINEZ), Emmanuelle DHONDT (procuration à Maurice BERNARD), Hervé JANISZEWSKI (procuration à Daniel WAWRZYNIAK), Conseillers Municipaux. *****

Monsieur Patrice WETISCHEK a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions. *****

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, juste, finalement, avons-nous acheté le local 135 rue du Général de Gaulle.

- Monsieur Le Maire : nous n'avons pas encore eu la réponse.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : nous attendons d'avoir le prix du tribunal, c'est passé le...

- Madame Maryvonne POULAIN : le 26 mai.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : voilà, c'est cela. C'est passé en adjudication et maintenant, nous devons recevoir la DIA.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais, nous étions positionnés ?

- Monsieur Le Maire : la personne qui l'a acheté, systématiquement, il y a une DIA qui va passer chez nous.

En fonction du montant, c'est là, où nous nous positionnerons.

Nous ne l'avons pas encore reçue.

- Madame Maryvonne POULAIN : si vous l'avez, vous nous la mettez en FLASH INFOS ?

- Monsieur Le Maire : pas de souci.

Pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2016 :

MUNICI-

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, concernant le marché public de l'éclairage, est-ce que c'est déjà commencé parce que des personnes se plaignent, aussi bien commerçants que particuliers, de coupure de courant sans avoir été prévenus ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que le mercredi, mercredi dernier, il y a eu 4h00 sans courant.

Il y a des commerçants qui n'en n'ont pas eu non plus.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui, là haut.

- Madame Maryvonne POULAIN : là haut, ou ?

- Monsieur Maurice BERNARD : rue d'Harnes par exemple.

- Monsieur Daniel CAPILLON : de 6h00 au matin à 9h50.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'était pas dû à, rien à voir ?

- Monsieur Le Maire : non parce que nous l'éclairage public, c'est Anchin Sud.

- Madame Maryvonne POULAIN : de toute façon, eux, ils vont prévenir ?

- Monsieur Le Maire : oui. De toute façon, c'est nous qui le faisons.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que comme la date c'était le 15 juin, c'est cela ?

- Monsieur Maurice BERNARD : il n'y a pas de coupures.

- Madame Maryvonne POULAIN : comme la date correspondait à la coupure.

- Monsieur Bernard FINEZ : il n'y a pas de liaisons entre l'éclairage public et ERDF.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'il paraît que ça fait plusieurs fois que cela arrive.

- Monsieur Le Maire : non, ça n'a rien à voir du tout.

- Monsieur Daniel CAPILLON : ça fait au moins 4 coupures que l'on a, qui durent environ 3h30 – 4h00.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui, l'ancien réseau est en mauvais état, c'est normal.

C'est un câble souterrain qui est en papier bitumé et c'est lui qui lâche.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que l'on a de plus en plus de coupures de courant.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais nous ne sommes pas concernés.

Mais c'est vrai que 4h00 d'affilée, nous avons un congélateur.

On se rend compte de l'utilité de l'électricité quand nous n'en avons pas.

- Monsieur Le Maire : après, quand il y a des problèmes d'électricité, EDF prend en charge.

Il faut bien se renseigner mais je pense qu'EDF prend en charge.

- Madame Maryvonne POULAIN : enfin, 4h00 ça va encore.

Et le marché de balayage ? Au niveau de chez nous, vraiment.

Parce que là, nous avons les structures, les places mais c'est un passage mensuel ?

- Monsieur Le Maire : concernant les fils d'eaux ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est un passage mensuel, comme là, actuellement.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est déjà signé ?

- Monsieur Le Maire : non, pas encore.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : le 06 juillet.

En fait, nous allons signer pour le 1^{er} janvier 2017, parce que les collègues des autres communes ont des marchés qui courent jusqu'à la fin de l'année et donc, pour que tout le monde soit calé.

- Monsieur Le Maire : et nous ne savons pas encore qui a le marché.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et concernant les cantonniers ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : 180 € H.T.

- Monsieur Le Maire : j'ai été surpris.

Nous avons reçu un courrier de cette association qui se trouve sur Loos-En-Gohelle et qui propose ses services pour faire le nettoyage des voiries et là, ils nous faisaient une proposition pour nettoyer la route nationale sur un linéaire de 1 500 mètres linéaires à un prix H.T. de 180 €.

Ça me paraît vraiment pas cher. J'ai demandé à Maurice de les recevoir pour voir réellement si c'est cela ou pas.

Parce que ça me paraît vraiment très peu.

Je vais les recevoir pour voir réellement ce que c'est.

Pas d'autres observations.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

**3) ADOPTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE
ENSEIGNEMENT – JEUNESSE DU 25 MAI 2016 :**

- Monsieur Le Maire : Sandra et Marie-Hélène sont là pour vous répondre.

- Madame Sandra BLANCHARD : je voulais juste préciser que nous avons une réponse la semaine dernière et les mini-camps se déroulent bien à QUEND PLAGE.

Je remercie Monsieur le DGS avec l'aide de Guillaume et ADIL pour la négociation de la baisse de la tarification.

Nous avons réussi à baisser le prix de 8 500 € au lieu de 11 500 €.

Il y a eu beaucoup de relances téléphoniques.

Les services ont aussi œuvré et n'ont pas lâché pour avoir gain de cause.

La campagne d'information est lancée depuis aujourd'hui auprès des familles.

- Monsieur Le Maire : c'est bien de changer de temps en temps.

Ça faisait trois ans qu'ils allaient à Chantilly, et quand on a des enfants qui vont régulièrement en mini-camps, avoir toujours la même structure à force, ça lasse.

Et en plus, s'ils ont la chance d'avoir du beau temps, ils sont vraiment à côté de la mer.

Et pour les activités, il y a beaucoup plus de choses à faire.

Concernant cette commission, pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			2
TOTAL	26		2

Adopté à la majorité.

**4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2016-101 : création d'une régie pour l'atelier musculation.

2016-104 : signature d'un contrat de services SAAS E-MAGNUS avec la société Berger Levrault représenté par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Commercial et relatif à :

NOTRE SOLUTION	
Périodicité de facturation et paiement du prix	annuelle
Tarif mensuel H.T du contrat de services	480,00 €
Tarif annuel H.T. Du contrat de services	5 760,00 €
Tarif H.T global du contrat de services	17 280,00 €
Liste de services applicatifs	Pack cloud computing
Nombre d'utilisateurs	6

Il s'agit des logiciels état civil et ressources humaines.

*** FETES :**

2016-85 : signature d'un contrat d'engagement avec l'association « les copains de l'accordéon de Sallaumines » représentée par Messieurs NANSION Jean-Marie et BACOT Alain et relatif à une animation musicale qui se déroulera le jeudi 30 juin 2016 au foyer municipal de 12h00 à 17h00.

Le montant de la prestation s'élève à 250 €.

2016-86 : fixation des tarifs pour le séjour des seniors dans le Jura qui se déroulera du 17 au 24 septembre 2016, comme suit :

- 525 € pour les personnes imposables,
- 340 € pour les personnes non-imposables,
- + 35 € par personne pour une chambre individuelle.

2016-87 : fixation des tarifs pour le repas de ducasse qui se déroulera le 31 juillet 2016 à 12h00 au foyer municipal, comme suit : dimanche

- Adulte Noyellois : 14 € / personne,
- Enfant Noyellois : 10 € / personne,
- Adulte Extérieur : 18 € / personne,
- Enfant Extérieur : 12 € / personne.

2016-89 : fixation des tarifs pour le voyage des aînés qui se déroulera le 8 septembre 2016 à Saint Inglevert comme suit : jeudi 8

- 25 € par adulte.

2016-90 : fixation des tarifs pour la sortie à Lambersart au « canon d'or » qui se déroulera le 19 novembre 2016 comme suit : le samedi

- adulte Noyellois : 58 € / personne,
- adulte extérieur : 70 € / personne.

2016-91 : signature d'un contrat avec les autocars BENOIT relatif à une sortie à Lambersart au CANON D'OR qui se déroulera le samedi 19 novembre 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 3 900 €.

Un acompte de 1 170 € sera versé 2 mois avant la prestation.

2016-92 : signature d'un contrat avec les autocars BENOIT relatif au voyages des aînés qui se déroulera le jeudi 8 septembre 2016 à Saint Inglevert.

Le montant de la prestation s'élève à 4 810 €.

30% des arrhes seront à verser 30 jours avant, soit 1 443 €.

2016-93 : signature d'un contrat avec Monsieur Freddy STAL relatif à une prestation musicale qui se déroulera le dimanche 31 juillet 2016 au foyer municipal, dans le cadre du repas de ducasse.

Le montant de la prestation s'élève à 325 € + frais GUSO.

*** SPORTS :**

2016-97 : fixation des tarifs pour la sortie marche nordique qui se déroulera à WISSANT le vendredi 03 juin 2016, comme suit :

- 15 € / adhérent de l'atelier marche nordique.

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES :**

2016-88 : signature d'une convention avec Monsieur POLIN Alain relative à la formation « découverte et nouveaux sports » pour le personnel et les bénévoles du centre social Kaléïdo et qui se déroulera le jeudi 19 mai 2016 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 soit une journée de formation de 6h00.

Le montant de la prestation s'élève à 400 € T.T.C.

2016-98 : signature d'une convention avec Monsieur POLIN Alain relative à une intervention « découverte des nouveaux sports au centre social » dans le cadre du projet « en famille, on bouge » qui se déroulera le jeudi 7 juillet 2016 de 14h00 à 16h00 au parc des boclets.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C., frais kilométriques inclus pour 2h00 d'intervention.

2016-99 : signature d'une convention avec Monsieur POLIN Alain relative à une intervention « geo caching » dans le cadre du projet « en famille, on bouge » qui se déroulera le vendredi 12 août 2016 de 14h00 à 16h00 au Bois de Florimond de Harnes.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C., frais kilométrique inclus pour 2h00 d'intervention.

2016-100 : signature d'une convention avec l'association AMBIANCE CELEBRATIONS relative à la livraison, l'installation, le démontage et la reprise de deux jeux gonflables et d'une machine à barbe à papa le samedi 28 mai 2016 au centre social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 215 € T.T.C.

2016-102 : signature d'une convention avec Monsieur Bertrand DESTAILLEUR, Gérant, et relative à une prestation d'animation musicale en partenariat avec le centre social qui se déroulera le mercredi 22 juin 2016 de 12h00 à 17h00 à la salle des fêtes lors du repas du centre social.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

*** MARCHES PUBLICS :**

2016-95 : signature d'un marché avec la Société Papeteries Pichon SAS, représentée par Monsieur Dominique MANGEL, et relatif à l'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles de la ville de Noyelles-sous-Lens (marché 2016FCT1).

Le montant du marché s'élève à : 20 000,00 € HT au minimum et 45 000,00 € HT au maximum.

2016-96 : signature d'un contrat avec EDF Entreprises et Collectivités Territoriales à Lille, représentée par Monsieur Kris VERVAET, Directeur du Marchés d'Affaires, et relatif à : « CONTRAT DIALEGE – SUIVI DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES»,

Le montant des prestations s'élève à : 16 € H.T. MENSUEL

*** SERVICES TECHNIQUES :**

2016-94 : signature d'un marché avec la Société SAGETRA, représentée par Monsieur Jean-Michel KWIATKOWSKI, et relatif aux : « travaux de restructuration des voiries et mise en souterrain des réseaux divers rue Joseph Hay – lot 1 : voirie et assainissement ».

Le montant des travaux s'élève à : 85 138,00 € HT soit 102 165,60 € TTC.

Signature d'un marché avec la Société SATELEC SAS, représentée par Monsieur Christophe LABBE, et relatif aux : « travaux de restructuration des voiries et mise en souterrain des réseaux divers rue Joseph Hay – lot 2 / éclairage public, tranchées et réseaux divers ».

Le montant des travaux s'élève à : 97 112,20 € HT soit 116 534,64 € TTC.

*** JEUNESSE :**

2016-103 : fixation des tarifs pour le séjour en ESPAGNE qui se déroulera du 06 au 19 juillet 2016, comme suit :

- 1^{er} enfant : 425 €,
- 2^{ème} enfant : 400 €,
- 3^{ème} enfant et plus : 375 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : *comme d'habitude, il manque la 101.*

- Monsieur Le Maire : *non.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *elle est où ? Dis-moi.*

- Monsieur Le Maire : *administration générale, tout en haut.*

Moi aussi, j'ai fait la même réflexion à Virginie.

- Madame Maryvonne POULAIN : *ah oui, et bien je ne l'ai pas vu.*

- Monsieur Le Maire : *parce que maintenant, je fais attention, je les compte une par une.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *alors là, vous l'avez bien camouflée.*

Après s'il en manque, je veux dire si elles sont rentrées ou bien si elle est annulée.

- Monsieur Le Maire : *non, maintenant, on le note.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *parce que si on ne met pas que c'est annulé, parce que moi, je décompte, vu que ce n'est plus dans l'ordre maintenant.*

- Monsieur Le Maire : *non, la 101, c'est la création d'une régie pour l'atelier musculation.*

- Monsieur Daniel CAPILLON : *elle est bien cachée.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *pour une fois qu'elle était en premier.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *une petite question qui est en rapport avec la 101.*

Est-ce que c'est réglé le problème de voisinage ?

- Monsieur Philippe CERF : c'est en cours.

- Madame Maryvonne POULAIN : quel problème ?

- Monsieur Le Maire : l'atelier muscu met un peu trop fort la musique, donc, ça gêne les autres associations.

Ça va se régler.

Sinon, pas d'autres questions concernant ces décisions ?

Nous pouvons passer au point suivant.

Nous allons inverser le point 5 et le point 6, parce qu'il est plus logique de faire le compte-administratif avant de voter le compte de gestion.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, c'est ce que l'on s'est dit.

- Monsieur Le Maire : Monsieur MAKOWIECKI nous a fait un petit diaporama, que je vais essayer de suivre parce que comme je n'étais pas à la commission des finances et je m'en excuse.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous étiez bien remplacé par Monsieur Maurice BERNARD.

- Monsieur Le Maire : voilà. Mon premier adjoint m'a brillamment et aisément remplacé.

- Monsieur Maurice BERNARD : on peut même voter.

- Monsieur Le Maire : on ne va peut-être pas passer tout de suite au vote Maurice.

6) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE :

Comme vous le savez, c'est le compte-rendu de la gestion de l'année 2015.

Au Budget Primitif 2015, la volonté de la commune était de ne pas augmenter les taux d'imposition, de ne pas emprunter, de stabiliser les charges de personnel et les charges à caractère général.

Tout en essayant de poursuivre notre programme d'investissement.

Je pense que nous avons réussi avec ce compte-administratif à objectiver tout ce que nous avons décidé de faire.

Donc, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, en réalisation 2015, nous sommes à un montant de 8 452 624,03 €.

En recettes de fonctionnement, en réalisation, nous sommes à 8 687 409,91 €.

Le report de l'exercice précédent s'élève à 275 669,02 €.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 963 078,93 €.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement.

Les réalisations 2015 se montent à 1 530 854,67 €.

Le report de l'exercice 2014 : 219 829,99 €.

Les restes à réaliser : 837 758,16 €.

Le total des dépenses en investissement s'élève à 2 590 442,82 €.

Le total général en dépenses s'élevant à 11 031 066,85 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, les réalisations 2015 s'élèvent à 745,98 €. 1 804

Les restes à réaliser : 672 837,40 €.

Le total de ces recettes : 2 477 583,38 €.

Là aussi, les recettes s'élèvent à 11 440 662,31 €, fonctionnement plus investissement.

Comme vous pouvez le voir sur cette vue d'ensemble, c'est le fonctionnement qui tient la plus grande part de notre budget puisque l'on tourne entre 78 et 80 % de notre budget global.

En ce qui concerne le résultat de fin d'année.

Le résultat de 2015, nous avons un excédent de 399 658,00 €.

Ça correspond à peu près d'une année sur l'autre, à la même chose.

On tourne toujours entre 300 et 400 000,00 €.

Ensuite, Stéphane s'est amusé à nous faire un graphique.

Concernant notre résultat de compte qui correspond au montant total, moins les cessions et moins les emprunts.

C'est pour vous montrer que même en retirant les cessions et en retirant les emprunts, on arrive quand même à avoir un excédent positif.

Si nous passons dans le détail.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

Nous avons les atténuations de charges pour un montant de 353 600,16 €.

Les produits et services des domaines : 289 573,44 €.

Impôts et taxes : 4 346 860,59 €.

Les dotations et participations : 3 106 784,06 €.

Les autres produits de gestion : 195 908,50 €.

Les produits exceptionnels : 294 839,34 €.

Les opérations d'ordre : 99 843,82 €.

L'excédent à reporter : 275 669,02 €.

En ce qui concerne les impôts et taxes.

La taxe foncière et la taxe d'habitation représentent une recette pour la collectivité de 403 916,00 €. 2

L'attribution de compensation de la CALL : 1 636 402,00 €.

Les dotations de solidarité communautaire : 43 076,00 €.

Le FPIC : 112 587,00 €.

La Taxe sur l'électricité : 90 183,36 €.

La Taxe sur la publicité extérieure : 5 792,07 €.

Et la Taxe sur les droits de mutation : 53 938,16 €.

En ce qui concerne les contributions directes : la taxe d'habitation et la taxe foncière.

La taxe d'habitation correspond à 27 % de nos recettes. Ce qui fait en gros 647 000,00 €.

La taxe foncière bâtie représente 72 % et elle s'élève à 1 726 000,00 €.

La taxe foncière non bâtie, c'est très très peu. C'est 17 800,00 €.

En ce qui concerne les dotations de la CALL, l'attribution de compensation c'est 636 402,00 €. 1

Le Fond de Péréquation Communale et Intercommunale : 112 596,00 €.

Je vous rappelle que ce sont les Communautés d'Agglomérations les plus riches qui reversent aux communautés d'agglomérations les plus pauvres.

Sur la somme qui est perçue par la CALL, il y a une partie qui reste à la communauté d'Agglomération et l'autre partie est répartie entre les 36 communes.

C'est pour cela que nous touchons 112 587,00 €.

Et la Dotation de Solidarité Communautaire, là également, c'est une dotation supplémentaire qui est versée par la CALL en fonction de certains critères.

En fonction du seuil de pauvreté, en fonction du nombre d'habitants. Ce sont des critères qui sont déterminés à l'avance et qui nous permettent de percevoir cette somme en plus.

En ce qui concerne les dotations et subventions aux participations, ce chapitre s'élève à 106 784,00 €, soit 35 % de nos recettes de fonctionnement. 3

Il est composé des dotations de l'État, dotations forfaitaires et dotations de péréquations.

Et nous y retrouvons également la dotation de la Caisse d'Allocations Familiales et les compensations d'exonération fiscale.

En ce qui concerne la dotation forfaitaire, donc, la DGF, elle s'élève pour 2015 à 382 767,00 €. 1

Elle est en baisse par rapport à 2014 de 165 978,00 €.

Cette baisse est compensée par la Dotation de Solidarité Urbaine.

Au niveau des dotations de péréquation, il y en a trois :

- la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine,
- la DSR, Dotation de Solidarité Rurale,
- la DNP : Dotation Nationale de Péréquation.

En 2015, nous avons perçu 1 088 079,00 €, c'est à dire une augmentation de 150 225,00 € par rapport à 2014.

Si on additionne ces dotations de péréquation et les dotations forfaitaires, par rapport à 2014, nous avons une baisse de 15 453,00 €, c'est dérisoire.

Nos dotations sont maintenues par rapport à l'année précédente.

Les Dotations de Compensation d'Exonération de l'État.

Ces dotations sont versées aux collectivités pour compenser les exonérations consenties par l'État.

Pour l'année 2015, elles se sont montées à 134 074,00 €.

Les dotations de la CAF : elles sont en augmentation par rapport à 2014 et elles s'élèvent à 427 521,00 €.

Elles concernent principalement le centre social, les centres de loisirs et du multi-accueil.

Et les dernières recettes.

Ce sont les produits des services et des domaines pour 289 573,00 €, ce sont les régies.

Là essentiellement, les régies des centres de loisirs, cantine, multi-accueil.

Les remboursements de rémunération : 353 600,00 €.

Ce sont les remboursements que l'on perçoit sur les droits syndicaux, sur les contrats aidés, sur les maladies des non-titulaires.

Et ensuite, les loyers que nous percevrons pour l'année 2015 : 131 797,00 €.

Nous avons la maison de santé pour 47 000,00 € et la poste pour 35 000,00 €.

La différence, ce sont des petites maisons que nous avons un peu partout sur la commune et qui sont louées à des particuliers.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

La répartition par chapitre.

Nous avons les charges à caractère général : 2 234 498,00 €.

Les charges de personnel : 5 083 692,00 €.

Les autres charges de gestion courante : 284 200,00 €.

Les charges financières : 189 638,00 €.

Les charges exceptionnelles : 22 086,00 €.

Et l'opération d'ordre : 638 512,00 €.

Les charges à caractère général se montent en 2015 à 2 234 498,00 €, soit une augmentation par rapport à 2014 de 4 882,00 €.

Il y a vraiment un effort qui a été fait par la collectivité et par les services pour vraiment essayer de maintenir les charges comme elles sont et surtout réaliser les porteurs de faits parce que systématiquement au niveau des combustibles, les hausses nous les avons donc il y a vraiment des efforts qui ont été faits par les services pour dire de diminuer le montant de ces charges.

Les charges les plus importantes pour la collectivité sont bien évidemment l'énergie, l'eau, l'électricité, le chauffage, carburant pour 617 197,00 €.

Les prestations de services : 506 823,00 €, c'est la cantine.

Ce sont les contrats jeunesse pour le centre social.

L'entretien de patrimoine : 414 799,00 € pour l'entretien de nos bâtiments et de nos espaces verts.

Les fournitures : 367 000,00 €, ce sont les fournitures pour tous les services de la collectivité.

Les assurances, les frais de communications, les impôts que nous payons pour 174 490,00 €.

Et autres, c'est 154 669,00 €.

Le détail vous l'avez page 13 si vous le voulez.

Ce qu'il faut savoir c'est que concernant ces dépenses, les plus importantes c'est l'énergie qui représente 28 %, les prestations de services – 23 %, l'entretien du patrimoine – 19 % et les fournitures – 16 %.

En ce qui concerne nos charges de personnel.

Nos charges de personnel se montent à 5 083 692,00 €.

Si nous retirons les remboursements que je vous ai cité tout à l'heure, pour 353 600,00 €, nos charges de personnel nous reviennent réellement à 4 730 092,00 € soit une augmentation de 1,50 %.

En général, la moyenne mécanique c'est 3 %.

Donc là également, ça prouve que l'on essaye de faire des efforts pour dire de ne pas embaucher systématiquement quand on a des besoins, ni de remplacer systématiquement le personnel qui part à la retraite.

Au niveau du personnel, sachez que sur la commune actuellement, enfin, en 2015 pas en 2016, fin 2015, nous avons 159 employés.

Nous avons 111 titulaires, 22 contractuels, 8 emplois avenir, 2 contrats d'apprentissage et 16 vacataires.

En ce qui concerne les autres charges de gestion courante, nous avons la subvention aux associations : 112 549,00 €, la subvention au CCAS : 50 000,00 €, qui a baissé par rapport à 2014 et l'indemnité des élus : 109 064,00 €.

En ce qui concerne nos charges financières, elles ont diminué de 8,94 % par rapport à 2014, soit 61 427,00 €.

Ça, ce sont les intérêts d'emprunts. Le montant des intérêts d'emprunts que nous allons rembourser, que nous allons payer en 2015, s'élève à 189 638,00 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement.

Ce sont principalement les subventions pour 517 608,00 €.

Les écritures de régularisation pour 288 407,00 €.

Les autres recettes pour 11 243,00 €.

Les dotations : 85 423,00 €.

L'excédent reporté : 290 688,00 €.

Le prêt à l'USN : 7 310,00 €.

Les GIRZOM pour la Cité Deblock : 644 793,00 €.

Les cessions que nous avons faites : 287 577,00 €.

Et, l'opération d'ordre pour 350 931,00 €.

Les dotations et fonds propres : qu'est-ce que nous percevons.

Le FCTVA pour 80 060,00 €.

La Taxe Locale d'Équipement qui maintenant devrait s'appeler la taxe d'aménagement.

C'est une taxe sur les permis de construire qui est de 5 362,00 € et l'excédent capitalisé qui est de 290 688,41 €.

En ce qui concerne les cessions.

Les terrains de renouvellement urbain Impasse Fleury, se sont élevés à 270 000,00 €, rachetés par Pas-de-Calais Habitat.

Le terrain rue du 10 mars – 16 077,00 €, c'est une partie qui a été vendue à VAREZ.

C'est un bout de parcelle qui se trouve contre le mur de l'ANGDM.

Et il y a une reprise pour l'achat d'une nouvelle tondeuse, nous sommes obligés de l'indiquer dans les cessions pour un montant de 1 500,00 €.

Nos principales subventions ce sont des subventions comme le Conseil Général pour les toitures terrasses que nous avons rénové pour 105 440,00 €, la DTR également pour le complexe pour les économies d'énergie pour un montant de 11 109,00 €.

La Dotation Parlementaire pour le préau de l'école BASLY : 7 220,00 €.

La Dotation Parlementaire pour l'achat d'un tracteur : 5 000,00 €.

Et la FDE pour l'éclairage public : 1 770,00 €.

Je pense que le reste à réaliser pour la FDE pour l'éclairage public nous l'avons reçue ou nous devons la recevoir cette année.

Les dépenses d'investissement réalisées et les restes à réaliser.

Il y a les études pour 37 168,00 €, les acquisitions pour 335 094,00 €, les travaux pour 138 454,00 €, les remboursements d'emprunts pour 389 922,00 € et la Cité Deblock, tout ce qui concerne les GIRZOM pour 368 129,00 €.

En ce qui concerne les principales études que nous avons réalisées en 2015.

Il y a la démolition du mur rue Joseph Hay pour 6 324,00 €, c'est là, où nous avons fait le parking.

Les frais de géomètre dans la Cité Deblock pour 2 958,00 € et la fin du remboursement de l'étude sur le Plan Local d'Urbanisme pour 3 408,00 €.

Les principales acquisitions sont :

- rue Joseph Hay : terrain à l'EPF de 239 704,04 € revendu ensuite à Pas-de-Calais *Habitat.*
- le matériel pour le service technique : 19 046,48 €,
- le serveur informatique en mairie pour 16 859,99 €,
- le mobilier des écoles : 15 087,00 €,
- la chambre froide à la salle des fêtes : 13 248,00 €,
- l'aménagement de l'appartement des pompiers pour 5 417,00 €.

Les principaux travaux que nous avons faits :

- les VRD – Cité Deblock pour 277 488,00 €,
- le mur de l'espace santé : 106 200,00 €,
- les réfections et voiries des trottoirs : 80 730,00 €,
- l'éclairage public : 65 870,00 €. En 2015, nous avons fait la Cité d'Anchin Nord et la *Cité Parisienne.*
- les voiries Impasse Fleury pour 52 500,00 €,
- les travaux de sécurisation du parc des Boclets pour 21 738,00 €.

En ce qui concerne notre dette, en 2015, nous avons remboursé en capital 389 922,00 €.

Ce qui fait que notre dette actuelle en 2015 était de 4 168 587,00 €, en baisse depuis 2012 bien évidemment parce que depuis 2012 nous n'avons pas emprunté.

Si on se compare aux villes de la même strate, l'endettement moyen par habitant qui se situe aux alentours de 610 € sur la commune, alors que la moyenne de la strate pour les communes de même envergure au niveau national est supérieur à 800 €.

Donc, voilà concernant ce compte administratif.

Nous avons essayé et nous y sommes arrivés, à respecter le budget primitif que nous avons travaillé ensemble en 2015.

Ça n'a pas été une année facile, comme toutes les années depuis quelques temps, mais bon, nous sommes vraiment obligés de faire très très attention à nos dépenses, que ce soit au niveau charge de personnel, mais également au niveau de tout ce qui est entretien et charges qui sont habituelles, notamment en ce qui concerne l'électricité, le gaz.

Pour cette année, c'est pareil, nous partons sur la même lignée, néanmoins, ça ne doit pas nous empêcher d'investir, parce que nous avons quand même une ville qui a envie d'évoluer, de se moderniser, qui a envie d'être attractive.

C'est pour cela qu'en 2016, nous essayerons de faire un emprunt qui continuera sûrement 2017 et 2018.

Mais tout en ayant en mémoire que nous avons une population qui n'est pas très favorisée, donc, il faut faire très attention à l'augmentation de nos taux d'imposition.

Voilà, ce que j'avais à vous dire.

Je vais vous laisser délibérer et je vais laisser la place à Maurice pour passer au vote de ce compte-administratif.

- Madame Maryvonne POULAIN : j'avais une petite question.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : j'ai juste une explication à avoir sur les documents de la page 41 et 42.

Le A 6/1 et le A 6/2 .

Comme ce n'est pas toujours très clair, on va voir sur internet et sur internet c'est marqué que ce sont les ressources propres qui concernent le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres.

Et page 41 et 42.

Et, en regardant comme à chaque fois tous les comptes administratifs, on avait eu une fois aussi en négatif en 2011, c'était - 70 000 €, et là, on se retrouve avec - 142 000 €.

Tu peux un peu développer ce qu'ils entendent par ressources propres ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : en fait, le principe est surtout que lorsque l'on vote le budget, on le met car il y a le principe de l'équilibre à respecter, surtout le principe de l'équilibre réel.

L'équilibre réel veut dire en fait que l'on ne peut pas rembourser les emprunts par des emprunts.

C'est à dire que l'on doit rembourser son capital d'emprunt par des ressources propres au niveau du capital.

Et là, il y a un résultat négatif c'est pour cela qu'il y a 98 qui apparaissent, ils apparaissent dans le résultat des comptes mais bon, ça sert surtout pour le budget.

On peut avoir un budget équilibré mais si les ressources propres ne couvrent pas le remboursement de capital d'emprunt, et bien....

- Madame Maryvonne POULAIN : ce qui est le cas d'ailleurs ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non, ça, c'est un CA.

Mais là, ce sont des restes à réaliser.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que c'est souvent positif, il n'y a qu'en 2009, c'était déjà négatif et là, c'est encore négatif.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : jamais en BP.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais en CA. Moi, je regarde le CA.

Si on ne regarde que le Budget, à ce moment là, il y a plein de chose qui ne correspond pas.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non, mais ce que je veux dire, en fait, c'est la règle de l'équilibre réel.

- Madame Maryvonne POULAIN : et au niveau des cessions ?

Est-ce que tout a été réglé ? Enfin, les ventes sont-elles payées par tous ceux qui ont acheté, que ce soit des terrains ou quoi que ce soit ?

- Monsieur Le Maire : rue d'Harnes, ça a été cette année pour 55 000 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : Pas-de-Calais Habitat ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : Pas-de-Calais Habitat, ce sont des terrains rue Joseph Hay.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui ça a été fait.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : ça a été fait en 2015.

- Madame Maryvonne POULAIN : toutes les ventes sont réglées ?

- Monsieur Le Maire : rue Duclermortier c'est fait, VARET c'est fait, rue d'Harnes c'est fait, maintenant.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que le terrain de camping.

- Monsieur Le Maire : le terrain de camping ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, non, à côté du terrain de camping.

Il n'a pas encore été investi celui-la.

- Monsieur Le Maire : sinon, toutes les ventes sont passées.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : il y a ZAÏDI qui est en cours, le hangar, mais c'est sur 2016.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : et ce qui est en cours également ce sera sur 2016,

On l'a passé en Conseil Municipal la dernière fois.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais 2 500 €, ça ne va pas changer la phase du monde.

Il y a des grosses sommes quand même, 484 000,00 € pour 2015, c'est quand même une somme.

Merci.

- Monsieur Le Maire : pas de questions ?

Daniel ?

Ok, Maurice, je te laisse la parole.

- Monsieur Maurice BERNARD : quelqu'un veut prendre la parole ?

- Madame Maryvonne POULAIN :

« Nous, groupe de l'opposition, « Agir, ensemble ! », ne sommes pas des enfants à qui l'on doit parler avec pédagogie que ce soit en commission, en conseil, pour nous faire passer certaines informations choisies. Nous n'avons besoin que de sincérité comme cela est obligatoire dans le BP ou le CA, c'est à dire Budget Primitif et Compte-administratif.

Même si nous avons beaucoup d'humour et que nous aimons le partager, nous n'aimons pas l'humour caustique, celui qui mord, croyant que nous sommes trop idiots pour comprendre ou assez idiots pour tomber dans le panneau et voter ce compte administratif.

Je pense que depuis 2008 notre groupe a fait preuve de bonne volonté en votant tout ce qui est bon pour la population, contrairement à l'opposition d'avant 2008 qui votait systématiquement contre tout mais qui aujourd'hui dans la majorité, vote pour et accepte l'inacceptable d'hier, sans un mot !

Pour en revenir au CA 2015, sujet de ce vote qui sera pour nous contre pour de multiples raisons et déjà celle que rien n'a changé, encore et toujours, même en 2016 !

Ne galvaudez pas le mot transparence car la vôtre de transparence est sélective : elle ne concerne que les sujets dont vous voulez bien nous parler.

Dans ce CA, toujours un montant élevé d'études qui ne se font pas, comme les 40 000 € pour le musée mis chaque année dans le BP, depuis 2011 soit 5 ans et subitement seulement 20 000 € en 2016 quand vous affirmez que cette fois c'est la bonne, vous allez enfin faire des travaux !

D'autres travaux inscrits qui n'ont pas lieu et d'autres non inscrits que l'on découvre après leurs réalisations !

Vous avez toujours une bonne excuse à nous donner pour ne pas nous mettre au courant, souvent l'excuse de l'urgence mais à l'heure d'internet, du téléphone, la vie peut-être simple comme un coup de fil, en quelques minutes !

Depuis des années vous parlez aussi de la baisse importante des dotations qui n'a pas eu lieu chez nous et suivant le document que vous nous avez fourni nous n'avons qu'un manque, à l'époque c'était 18 000 € mais Monsieur Le Maire vient de nous dire 15 650 €, donc, en 2016. Alors pourquoi la suppression de nombreuses manifestations ou réalisations depuis des années !

Vous faire une liste à la Prévert de certaines décisions que nous avons découvertes sans avoir été informés, par exemple : que vous avez décidé pendant 1 an de supprimer l'éclairage la nuit dans toute la ville, plongeant tous les Noyellois dans le noir malgré les réclamations.

L'installation de 3 caméras pour 9 000 € au cimetière, caméras enlevées, puis remises. Les 100 000 € pour un mur qui, même si dans l'urgence, pouvaient s'expliquer clairement. La suppression des classes vertes, du concours de boules de septembre, etc...

Alors non, Monsieur Bernard, vous n'avez pas de don de voyance et votre petite phrase de fin de commission de finances du 17 juin, adressée à Monsieur Makowiecki, concernant l'opposition : « C'est pas la peine d'expliquer, de toutes les façons, ils voteront contre »,

Ce n'est pas un don de voyance que vous avez mais juste vous faisiez la constatation que vous même à notre place, avec vos connaissances des dossiers, vous n'auriez pas voté ce compte administratif . »

Vous voyez, nous aussi nous pouvons faire de la voyance !

Un jour peut-être vous comprendrez que nous pourrions être une véritable équipe municipale si tous les conseillers élus par la population, majoritaires ou de l'opposition, étaient égaux face à l'information, alors nous serions unis dans les décisions !

Il serait très instructif que vous relisiez depuis 2008, nos interventions dans chaque procès verbaux des conseils municipaux lorsque l'on vote le Budget Primitif en février et ceux de juin, où l'on vote le Compte Administratif.

- Monsieur Maurice BERNARD : bien. C'est beau.

- Madame Maryvonne POULAIN : tu l'as mérité, il fallait te taire.

- Monsieur Maurice BERNARD : non, pas du tout, je ne crains rien.

Attends, je m'attendais à un truc.

Quelqu'un d'autre ?

- Monsieur Patrice WETISCHEK : au nom de « l'essentiel c'est Noyelles ».

Je suis le trésorier du groupe et je me fais porte parole du Président de l'association.

Mesdames et Messieurs les Adjointes, Les Conseillers Municipaux,

Au nom du groupe « l'essentiel c'est Noyelles » et au moment de voter ce compte-administratif 2015, je tenais à souligner à cette occasion l'investissement personnel de notre Maire et du travail collectif de l'ensemble de l'équipe municipale.

En effet, nous avons pu le voir, la commune de Noyelles-sous-Lens est gérée de façon très saine.

Le résultat final 2015, 400 000,00 € est preuve d'une bonne administration.

Nous allons continuer à proposer à la population Noyelloise des services de qualité sans augmenter nos taux d'imposition.

Nous avons poursuivi notre programme d'investissement avec entre autre la Cité Deblock, une nouvelle cité qui va être magnifique quand elle sera terminée, nous l'avons visité cet après-midi.

La rénovation de l'éclairage public, que j'ai découvert en 2013 et je peux vous assurer que l'éclairage est multiplié par 10 avec les LED.

Les réfections de voiries, sans avoir recourt à l'emprunt.

Ce sont déjà de bonnes choses pour la gestion de l'équipe municipale.

Ce compte-administratif est la traduction de nos choix au service des habitants.

Je félicite le Maire au nom du Président de l'association « l'essentiel, c'est Noyelles ».

Monsieur Le Maire pour sa gestion.

- Monsieur Maurice BERNARD : une autre intervention ?

On va pouvoir passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès			3
TOTAL	22	4	3

Adopté à la majorité.

- Monsieur Le Maire : merci beaucoup.

Merci à mes collègues pour la confiance qu'ils me témoignent et je voudrais également profiter pour remercier les services, notamment Stéphane qui a fait un travail remarquable, un très grand travail, car ça permet d'avoir des explications qui sont beaucoup plus simples, compréhensibles pour tout le monde.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il serait sympa de l'avoir en copie.

- Monsieur Le Maire : oui, on peut le faire, il n'y a pas de souci.

- Madame Maryvonne POULAIN : et les économies alors, c'est vrai que ça ne nous servira à rien de l'avoir en noir et blanc.

- Monsieur Le Maire : merci aux services. Merci au service comptabilité qui ont fait tout le budget.

Nous allons pouvoir passer au point suivant, qui est l'approbation du compte de gestion.

5) COMPTE DE GESTION 2015 DE LA TRESORERIE :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2015 de la trésorerie.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires de l'année et est identique au résultat du Compte Administratif

- Monsieur Le Maire : je pense qu'il n'y a pas d'objections par rapport aux comptes du percepteur ?

Concernant ce compte de gestion

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

7) DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2015 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2015, comme suit :

DESIGNATION	COUT 2015	FINANCEMENT
Centre de loisirs sans hébergement	696 240,43 €	Participation des familles : 26 750,05 € CAF : 161 961,44 €
École de musique	157 545,84 €	Conseil Général : 7 625,00 € Participation des familles : 6 126,00 €

Centre Social Kaléidoscope	356 658,95 €	CAF : 108 105,04 € Subventions : 34 521,25 € Participation des familles : 14 271,40 €
Bibliothèque Audiothèque	373 717,37 €	Participation des familles : 896,60 € Subventions : 5 407,50 €
Centre culturel	181 941,31 €	Participation des familles : 14 425,00 € CALL : 8 000,00 €
Multi-accueil Françoise Dolto	214 869,61 €	Participation des familles : 26 062,44 € CAF : 107 578,64 €
Cantine scolaire	121 660,88 €	Participation des familles : 92 489,03 €
Colonies de vacances	29 085,00 €	Participation des familles : 15 117,00 € CAF : 6 640,59 €
TOTAL	2 131 719,39 €	

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le coût de ces actions s'élève à 2 131 719,39 €.

Les financements autres que la dotation de Solidarité Urbaine sont de 635 976,98 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine reçue en 2015 est de 842 138,00 €.

La collectivité supporte la différence en dépense, soit : 653 604,41 €.

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération habituelle.

C'est une présentation en Conseil Municipal de l'utilisation de la DSU pour l'année 2015.

En 2015, nous avons reçu une DSU de 842 130,00 €.

Avec cette DSU, nous avons pu monter 8 actions, notamment au niveau des centres de loisirs, de l'école de musique, du centre social, du centre multi-accueil et du centre culturel.

Les financements autres que la DSU s'élèvent à 635 976,98 €.

Et la collectivité a donc supporté la différence qui s'élève à 653 604,41 €.

Pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°1 du budget primitif 2016.

Fonctionnement :

- Recettes :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
*A1	002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 704,32 €
Total chapitre 002			+704,32 €
*B5	013	Remboursements rémunération du personnel	+ 6 000,00 €
Total chapitre 013			+ 6 000,00 €
TOTAL RECETTES			+ 6704,32 €

- Dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
*B4	023	Virement à la section d'investissement	+ 6 000,00 €
Total chapitre 023			+ 6 000,00 €
*A2	011	Autres matières et fournitures	+ 704,32 €
Total chapitre 011			+ 704,32 €
TOTAL DEPENSES			+ 6 704,32 €

Investissement :

- Recettes :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
*B3	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 6 000,00 €
Total chapitre 021			+ 6 000,00 €
*B2	041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 6 000,00 €
Total chapitre 041			+ 6 000,00 €
TOTAL DES RECETTES			+ 12 000,00 €

- Dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
*B1	23	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 6 000,00 €
Total chapitre 23			+ 6 000,00 €
*B2	041	Installation, matériel et outillage technique	+ 6 000,00 €
Total chapitre 041			+ 6 000,00 €
TOTAL DEPENSES			+ 12 000,00 €

A) Écriture final – résultat 2015 :

* **A1** : lors du budget primitif 2016, les résultats 2015 avaient été repris par anticipation.

Le résultat final avait été sous estimé de 704,32 €.

Nous devons donc ajouter cette somme en recettes de fonctionnement.

***A 2** : Équilibre de l'écriture A1.

B) Inscription d'une avance au chapitre 23 investissement :

* **B1** : Inscription de 6 000 € pour payer une avance d'un marché.

* **B2** : Cette inscription induit les écritures au chapitre 041 en dépenses et recettes de fonctionnement.

Ce sont des opérations budgétaires d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

* **B3** : Il s'agit d'équilibrer la section d'investissement en augmentant de 6 000 € les recettes au chapitre 021.

* **B4** : Le chapitre 021 devant être égal au 023 il y a lieu d'ajouter 6 000 € en dépenses de fonctionnement.

* **B5** : Équilibre de la section de fonctionnement.

- Monsieur Le Maire : nous avons deux décisions modificatives.

23. *Une, concernant l'écriture finale des résultats et une autre concernant une avance au chapitre*

Dans le BP, nous reprenons toujours les résultats par anticipation, et donc, le résultat final est sous-estimé de 704,32 €.

Donc, nous devons ajouter cette somme en recettes de fonctionnement.

Et ensuite, nous avons inscrit une somme de 6 000 €, pour payer une avance d'un marché.

C'est le marché de SAGETRA pour la rue Joseph Hajj.

Et en plus, bien évidemment, ça occasionne des opérations d'ordre à l'intérieur des différentes sections.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- Association « PETIT A PETIT, JE GRANDIS » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Petit à petit, je grandis » sollicite une subvention exceptionnelle correspondant au montant versé aux associations lors de leur création.

Celle-ci ayant omis de remplir le dossier, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de bien vouloir leur accorder la somme de 80 €.

- Association « L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS » :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une nouvelle association a été créée dans la lignée de l'ancienne association « l'amicale des sapeurs pompiers ».

Ils sollicitent une subvention de notre part afin de faire démarrer celle-ci dans de bonnes conditions.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la somme de 200 €.

- Monsieur Le Maire : deux subventions exceptionnelles.

Une concernant l'association « petit à petit, je grandis ». C'est une association d'assistantes maternelles.

C'est la subvention que nous versons habituellement aux associations qui viennent de se créer.

C'est un montant de 80 €.

Et ensuite, l'association « l'amicale des anciens sapeurs pompiers ».

L'association existe toujours, c'est simplement, un changement de nom de « l'amicale des sapeurs pompiers » ils sont passés à « l'amicale des anciens sapeurs pompiers ».

On régularise le montant de leur subvention.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) ABATTEMENT SPECIAL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES POUR LES TAXES LOCALES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides est institué sur délibération des collectivités.

L'abattement est de 10 %.

Il concerne les personnes suivantes :

- titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale,
- titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale,
- personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence,
- titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles,
- personnes qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui remplissent les conditions citées ci-avant aux 1. à 4.

Cet abattement n'est soumis à aucune condition de revenus.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à prendre cette délibération.

Les personnes concernées devront adresser une déclaration au centre des finances locales avant le 31 décembre 2015.

- Monsieur Le Maire : ça se fait dans beaucoup de collectivités.

C'est un abattement pour les personnes handicapées ou invalides en fonction de certains critères, le montant de l'abattement est de 10 % et il ne se fait qu'à la demande de la personne.

Si les personnes veulent cet abattement de 10 % pour l'année 2016, ils devront en faire la demande auprès des services fiscaux avant le 31 décembre de cette année.

Sur le memento c'est inscrit 31 décembre 2015 mais c'est 31 décembre 2016.

Concernant cet abattement,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSSEP) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi impose aux collectivités de remplacer l'ensemble du régime indemnitaire existant par le RIFSSEP : Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le RIFSSEP est composé de 2 parties :

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises qui vise à valoriser des fonctions, correspond à la part principale du nouveau régime indemnitaire CIA : Complément Indemnitaire Annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, correspond à la part variable et lié à la manière de servir.

Peuvent en bénéficier l'ensemble des catégories hiérarchiques à savoir les agents titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet, et à temps partiel, ainsi que pour les agents contractuels.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

- Monsieur Le Maire : actuellement, le personnel municipal perçoit différentes primes, en fonction de leurs spécificités.

C'est ce que l'on a vu l'autre jour en CTL.

Ce régime disparaît, il est remplacé par le RIFSSEP, qui est une indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise.

Et également, le complément indemnitaire annuel.

C'est une obligation de le mettre en place.

Je vous propose, que toutes les primes que perçoivent actuellement le personnel, on les mettent dans l'IFSE.

C'est à dire que cette partie, c'est une partie fixe.

Toutes les primes actuelles, nous les mettons dans une partie et le complément indemnité annuel , là, c'est une partie variable.

Pour le moment, nous n'y mettons rien du tout.

C'est à dire que concernant le personnel, il n'y a aucun changement au niveau des primes, tout ce qu'ils perçoivent actuellement, ils le percevront sous la forme d'une seule prime qui fera partie de l'IFSE, tout simplement.

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) LOGEMENT SOCIAL – CREATION D'UN LIEU D'INFORMATION ET D'ACCUEIL AINSI QU'UN GUICHET ENREGISTREUR :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dites loi ALUR :

- parachève la réforme de la gestion de la demande
- crée un droit à l'information
- réforme les attributions au niveau local.

La Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L) est le lieu de concrétisation de ces orientations.

La gestion de la demande se traite dans le **Plan Partenarial de Gestion de la Demande.**

Ce dernier aborde :

- la gestion partagée de la demande de logement social,
- le droit à l'information du demandeur,
- le service d'information et d'accueil des demandeurs
- l'enregistrement de la demande.

Sur la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, la création d'un Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs de Logement multipolaire a été décidée .

Les communes volontaires peuvent se positionner pour intégrer ce SIADL et également être un guichet enregistreur des demandes de logement social.

Pour information aujourd'hui 2 communes de la CALL ont un guichet enregistreur : Sallaumines et Liévin.

La charge de travail relative à l'aspect enregistrement des dossiers de demande de logement social n'est pas conséquente. Elle se résume au renseignement informatique du dossier dématérialisé sur internet. Ainsi, en l'état actuel du personnel, ces missions peuvent être absorbées.

Par ailleurs, l'accès au logiciel national est gratuit.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose que la commune devienne guichet enregistreur.

- Monsieur Le Maire : Monsieur SKOTARCZAK, je vous laisse la parole.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est assez simple.

La Communauté d'Agglomération est en train de mettre en place la création d'un service d'accueil et d'informations des demandeurs de logement.

Elle doit voir pour mettre en place la création d'un point d'accueil pour les demandeurs mais également la création d'un guichet pour l'enregistrement des dossiers uniques.

On s'est posé la question et finalement l'opportunité d'enregistrer permettra également de pouvoir visionner les demandeurs autres que ceux de Noyelles-sous-Lens.

- Monsieur Le Maire : actuellement, ce sont les bailleurs sociaux qui enregistrent les dossiers ainsi que deux communes qui sont Liévin et Sallaumines.

Là, on veut étendre le processus, c'est à dire que maintenant, il va y avoir beaucoup plus de communes qui vont pouvoir, ou donner les informations, ou enregistrer les dossiers.

Et comme le dit Jean-Michel, l'avantage d'enregistrer les dossiers, c'est que l'on a connaissance de tous les dossiers qui sont enregistrés par les bailleurs mais également, par les autres communes.

Ça va nous permettre de faire une politique de peuplement et c'est ce que l'on demande depuis un certain temps.

Autre changement qui risque d'y avoir.

Concernant, le contingent préfectoral.

Actuellement, il y a un contingent qui nous est continuellement imposé par la sous-préfecture et donc là, normalement, ça devrait changer.

C'est à dire, que c'est nous qui allons travailler sur le contingent.

C'est à dire, que c'est nous qui allons positionner les gens, sur tels logements, sur telles villes.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : nous travaillons actuellement en stock mais nous allons travailler en flux.

Le logement aujourd'hui est identifié, mais demain, il ne le sera pas forcément.

Lorsque la sous-préfecture aura besoin d'un logement pour un dossier urgent, les bailleurs prendront le dossier et solutionneront la problématique.

Non, pas comme aujourd'hui, où l'on attend qu'un logement soit contingenté pour pouvoir positionner le dossier dessus.

- Monsieur Le Maire : ce qui évitera des rues où nous avons 50 ou 60 % de logements contingentés.

La volonté est vraiment de faire de la mixité sociale.

Je pense que cela devrait être mis en place assez rapidement.

Des questions concernant la mise en place de ce lieu d'information et d'accueil ?

- Madame Maryvonne POULAIN : pour avoir été souvent sollicitée par des personnes qui recherchent un logement et qui ont énormément de difficultés à en obtenir un, il y a des fois où il manque des papiers, le dossier n'est pas à jour, je me dis, est-ce que c'est un pouvoir de plus ?

Est-ce vraiment une aide ?

Parce que, quand je vois la situation de personne à qui on fait visiter des appartements et puis 15 jours après on les contacte en leur disant « ben non, on ne vous la pas donné parce qu'on la attribué à quelqu'un d'autre ».

Quand c'est remis 10 fois avec un document qui manque. On a eu le cas dernièrement.

C'est honteux.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ce principe de travail, c'est ICF Nord-Est.

Faire visiter un logement qui est en libération et ne pas attribuer le logement à la personne qui l'a visité.

Pas-de-Calais Habitat travaille différemment.

Il fait visiter le logement après que la commission d'attribution a statué.

L'avantage que l'on aura lorsqu'on sera guichet d'enregistrement, c'est que pour la personne qui viendra à Noyelles-sous-Lens et avec un dossier pas à jour, nous pourrons travailler et entrer l'information nouvelle, scanner éventuellement les pièces manquantes.

Les personnes ne devront plus se déplacer sur Billy-Montigny ou sur Lens pour ramener les pièces mais pourra les ramener ici et nous pourrons mettre à jour le dossier, même si ce n'est pas nous qui l'avons enregistré.

- Monsieur Le Maire : pour revenir un peu sur ce que tu disais.

Nous avons aussi demandé de mettre en place une grille de notation.

C'est à dire que nous avons remarqué qu'il y avait des gens qui sont toujours positionnés deuxième ou troisième et à qui, on attribue jamais de logements.

Avec la mise en place d'une grille de notation, les gens qui, par exemple, sont deuxième, ils vont avoir des points supplémentaires, les gens qui refusent un logement auront des points en moins et cela permettra également de filtrer tout cela et comme tu disais à des personnes qui demandent un logement depuis un certain temps et qu'il n'est pas attribué, de pouvoir avoir ce logement.

Ce sont des thématiques sur lesquelles nous sommes en train de travailler et nous en avons encore jusqu'en septembre – octobre.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : plus que cela.

- Monsieur Le Maire : oui, mais sur certaines choses, pour bien mettre en place mais c'est vrai que cette commission intercommunale du logement, c'est quelque chose d'important parce que les bailleurs n'auront plus les pleins pouvoirs comme ils ont actuellement.

Par exemple, avec Maisons et Cités, il y a certaines agences de Maisons et Cités qui n'utilisent pas le dossier unique.

Ils utilisent encore leur propre dossier.

- Madame Maryvonne POULAIN : parfois il y a des aberrations énormes.

- Monsieur Le Maire : voilà.

- Madame Maryvonne POULAIN : des expulsions alors que des gens sont en dossier de surendettement et qu'ils ne doivent pas être expulsés.

Il y a des choses vraiment.

- Monsieur Le Maire : pour te donner un exemple, cette semaine, nous avons appris qu'il y avait un Noyellois qui était expulsé, on n'était même pas au courant.

Et quand tu leur dis que Jean-Marc TELLIEZ qui a fait

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, tu y vas.

- Monsieur Le Maire : oui j'y vais, mais sur le principe, il a raison.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais bien sûr.

- Monsieur Le Maire : sur le principe, il a raison, on expulse pas des gens sans qu'il y est des réunions de concertation au préalable.

Il doit y avoir réunion de concertation entre les services de l'État, avec les bailleurs et les collectivités.

On exclue pas quelqu'un comme cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais est-ce que l'on comprendra un jour le traumatisme que peut subir la personne ?

On en a vu avec des cas flagrants chez nous, qui peuvent entraîner jusqu'au décès de la personne.

Je veux dire, à un moment donné, je veux bien que l'on me dit toujours « il y a les gens de mauvaise foi », mais vous m'excusez je préfère passer pour une imbécile avec des gens de mauvaise foi que quelque part me dire que j'ai causé un préjudice à quelqu'un à cause de cela.

Et il faut l'avoir vécu pour le savoir.

C'est facile quand on a jamais eu de problème dans sa vie, de dire, oui mais ils ne peuvent pas payer, mais derrière, il y a toujours un humain.

Désolée, j'ai peut-être un peu dérapé mais je suis tout à fait d'accord pour cela.

- Monsieur Le Maire : des gens de mauvaise foi, il y en aura toujours mais à ces gens de mauvaises foi, il peut y avoir des gamins qui ont 1, 2 ou 3 ans.

- Madame Maryvonne POULAIN : exactement.

Mais le traumatisme que subissent ces gens là.

Et quand ils perdent toutes leurs affaires, qu'on ne leur donne pas, je veux dire qu'on ne les assiste pas, parce que parfois, c'est quand même à la mairie de les assister aussi, mais que l'on soit aussi derrière eux, à leur donner les bonnes informations et pas leur dire allez habiter ailleurs, ce sera mieux.

Ou alors, ne pas être présent.

Pour cause, j'étais au téléphone avec une personne et il n'y avait personne avec elle.

Et j'entendais comment on parlait à cette personne.

Il y a des fois ou cela, moi, ça me broute ça.

Je suis désolée, je dis toujours que je préfère être prise pour une imbécile que franchement de laisser les gens mettre à la rue.

- Monsieur Le Maire : c'est comme le contingent préfectoral, généralement, les gens qui sont contingentés ce sont des gens qui sont dans la difficulté.

Ils ne sont même pas aidés.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : la différence entre aujourd'hui et il y a 14 ans, lorsque j'étais déjà adjoint aux logements, c'est qu'il y avait des concertations avec la sous-préfecture.

Une fois par an. La sous-préfecture se déplaçait en mairie, on voyait les dossiers qui étaient sur le grille. Ça n'existe plus ce genre de procédés.

Alors que la loi impose le relogement.

Si Monsieur TELLIEZ, Maire d'Avion, explique qu'effectivement rien n'est fait pour que ça se passe bien.

La personne peut être contactée par l'APSA parce qu'effectivement son dossier est étudié mais si la personne ne se déplace pas à l'APSA, elle ne sera contactée par personne.

C'est ce qui arrive régulièrement.

Les gens sont expulsés parce qu'il n'y a pas eu une prise de conscience.

Moi, j'envoie un courrier mais effectivement, ils ne se déplacent pas toujours en mairie.

Je pense que l'on a rarement eu une sous-préfète, un sous-préfet, c'est bien la première fois, qui expulse comme cela.

Hier, nous avons expliqué à une dame qui doit être expulsée que nous ne pourrons pas revenir en arrière mais qu'il faut absolument qu'elle se rende à l'APSA pour qu'elle puisse prendre conscience. Elle va être relogée temporairement dans un logement d'urgence mais on trouvera un système classique.

Mais, si elle ne fait pas cette démarche là, effectivement, la seule solution, c'est d'être sous les ponts.

Il n'y a pas d'autre solution.

Ils ne viennent pas forcément en mairie non plus.

Ce ne sont pas forcément des gens qui se manifestent.

- Madame Maryvonne POULAIN : la tête sous l'eau parfois, tu sais tu perds pieds et tu n'as même plus envie de te battre.

Il y a des fois, je peux te dire, tu sais très bien que je suis bien placée pour le savoir, que quand d'un seul coup, ta situation, tu n'intéresses plus personne et que là, on te laisse bien tomber, j'ai vécu cela et heureusement que Fernand était là, à cette époque.

Mais ce qui est honteux, c'est que parfois pour défendre un dossier on en arrive à écrire au ministre du logement, on écrit à la Préfète maintenant, et que la réponse est « veuillez vous rapprochez de votre mairie ».

J'ai les courriers « veuillez vous rapprochez de votre mairie ».

Alors je me dis, il y a des moments c'est le chien qui se mord la queue.

Rapprochez vous de votre mairie alors qu'on leur dit, « on n'en sait rien – pour l'instant, on ne peut rien faire ».

- Monsieur Le Maire : quand on a connaissance du dossier mais des fois nous n'avons même pas connaissance du dossier.

- Madame Maryvonne POULAIN : combien de fois je suis venue dans ton bureau, rappelle toi.

On en a discuté.

- Monsieur Le Maire : pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

13) AVENANT A LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SEJOUR ENFANTS 2014/2017 AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

La Municipalité s'est engagée, avec la CAF du Pas de Calais, dans le dispositif d'aide aux Centres de Vacances "La convention pour le développement des séjours Enfants" pour la période 2014-2017.

Suite à la Commission d'Aide aux Partenaires, la CAF du Pas de Calais a décidé de modifier la convention.

Ainsi le nombre de places financées passe de 38 places à 43 places financées pour les séjours hiver et été.

Cette décision a été prise après avoir constaté un taux de participation de 100 % à chaque séjour durant les 4 dernières années.

Pour Rappel:

- La CAF cofinance à 50 % de la dépense nette municipale, après déduction de l'Aide " Aide aux temps libres", sur des séjours dont le coût sera plafonné à 850,00 € par séjour et par enfant.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de signer cet avenant.

- Monsieur Le Maire : avec la caisse d'allocations Familiales nous avons une convention qui nous permet d'envoyer en séjour enfants 38 gamins.

Or, depuis quelques années, les 38 places étaient à chaque fois utilisées.

De ce fait là, ils nous proposent de passer de 38 à 43 places, toujours avec les mêmes financements.

Donc là, c'est pour modifier cette convention, simplement pour passer de 38 à 43 places.

Pas d'objections concernant cet avenant ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015 - 2019.

A ce titre, une convention-cadre est établie entre l'Établissement Public Foncier et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la communauté d'agglomération.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :

- Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,
- Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux
- Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,
- le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,
- le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

Parmi les opérations proposées par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin figure la poursuite de l'opération « Noyelles-sous-Lens – Centre-ville ».

La ville de Noyelles-sous-Lens a engagé un important travail de réflexion et d'analyse de son urbanisme, en vue d'enrayer la baisse de population de ces dernières années et de poursuivre la reconquête de son tissu bâti.

Le schéma directeur qui en résulte, révèle que sur le centre ville même de Noyelles-sous-Lens, 5,3 hectares mutables ou évolutifs ont été identifiés permettant à terme la construction de 150 logements.

Considérant qu'afin d'en anticiper la maîtrise foncière et de phaser la mise en œuvre de ses projets, la commune de Noyelles-sous-Lens sollicite l'accompagnement de l'EPF sur un périmètre comprenant :

- Une emprise de 4 000 m² inscrits en UD au PLU située rue Schaffner. Une première phase de construction d'une quinzaine de logements y est envisagée sur les 4000 m².
- entre le site Arvato et la mairie, l'îlot dit du château Bultez, composé d'une maison de maître de bonne qualité architecturale, et de hangars. La démolition de ces derniers devant laisser la place à un programme de logements dense ;
- l'îlot de la mairie, où il s'agit de compléter, au gré des mutations, la maîtrise foncière communale dans la perspective d'une réorganisation des équipements publics. ;
- l'îlot Duclermortier sur lequel 24 logements sont programmés, ainsi que la création d'une liaison vers la mairie et l'îlot Bultez.

Dans la continuité de sa mise en œuvre, la convention opérationnelle « Noyelles-sous-Lens – Centre-ville » doit être renouvelée entre l'EPF et la commune de Noyelles-sous-Lens arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : portage foncier des biens acquis par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et/ou la commune, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées par l'EPF pendant la durée du portage foncier, réalisation des travaux de finalisation par l'EPF, participation financière de la commune aux travaux de finalisation, cession des biens acquis par l'EPF à la commune ou à un tiers désigné par la commune.

Monsieur Le Maire :

- sollicite le renouvellement de la convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure le portage foncier et la réalisation des travaux pour les biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune,

- demande l'autorisation à signer cette convention opérationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés,

- rappelle qu'en application de l'article L.2122-22-15° du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal en date du 02 avril 2014 pour exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme.

Une décision du maire sera nécessaire à chaque préemption.

(annexe – extrait cadastrale).

- Monsieur Le Maire : l'établissement public foncier a actuellement une convention avec la CALL qui va jusqu'en 2019.

La notre se termine ici, fin 2016.

Pour être en adéquation avec la Communauté d'Agglomération, ils nous demandent donc de passer une convention avec eux allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

L'avantage de cette convention, c'est que ça nous permet de revoir un peu le périmètre d'intervention.

C'est ce que l'on vous a mis derrière. Nous avons rajouté certaines choses, certaines emprises, nous en avons retiré également quelques unes.

On a rajouté la caisse d'épargne qui n'en faisait pas partie.

Le château Bultez nous l'avons intégré à l'intérieur, le terrain qui se trouve rue Duclermortier également on l'a intégré.

Cela nous a permis de faire certains réajustements.

Et nous avons enlevé ARVATO parce que là, il est actuellement utilisé par bon nombres d'entreprises.

Nous l'avons retiré du périmètre.

Pour votre information, nous avons rendez-vous la semaine prochaine, le 28 juin avec la caisse d'épargne pour voir pour l'acquisition de leur local.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant ce point, on ne peut que se féliciter de travailler avec l'EPF.

Nous sommes tout à fait d'accord concernant l'EPF et de travailler avec eux, mais nous sommes un peu surpris de ce qu'il y a à l'intérieur, maintenant du projet, quand on voit 150 logements dans le centre ville.

Là, ça nous un peu défrisé parce que Monsieur Le Maire, je me souviens d'une conversation que l'on a eu ici.

Vous disiez que vous ne vouliez pas d'appartements que des petites maisons et là, 150 logements c'est, je ne sais pas mais ça fait beaucoup quand même.

Ça mériterait quand même quelques explications.

- Monsieur Le Maire : comme le disait Marc, c'est un ratio par rapport au nombre de logement potentiellement renouvelable.

C'est une interrogation que j'ai eu avec Marc.

Si on prend l'ilôt Duclermortier sur lequel 24 logements sont programmés, il n'y a rien de programmé, il n'y a pas 24 logements, mais nous sommes obligés de mettre des nombres de logements pour dire que l'EPF puisse intervenir.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, en vérité, à vrai dire c'est fictif.

Rassure moi, parce que quand on avait parlé du terrain ARTOIS CHIMIE et tout le reste, tu as toujours dit « je ne veux absolument pas que là je trouve des appartements », attends, le centre ville est défiguré.

Tel que c'est inscrit dedans.

- Monsieur Le Maire : non, non. Je le dis haut et fort, c'est pour permettre à l'EPF d'intervenir.

Par exemple, concernant le terrain qui se trouve rue Schaffner, où il va y avoir le béguinage, c'est pareil, ça va être repris par l'EPF et là, ce ne sont que des maisons individuelles.

- Madame Maryvonne POULAIN : on a un peu été surpris.

C'est à dire que tel que c'est écrit, c'est comme si, on actait pratiquement, c'est bizarre, je me suis dit « ça a changé depuis la dernière fois ».

- Monsieur Le Maire : pas d'objections ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si.

Nous sommes un peu contre parce que même si ce sont des logements fictifs, etc.

- Monsieur Le Maire : allume ton micro Daniel, s'il te plaît.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : (intervention inaudible).

*Nous sommes effectivement pour une politique de logements cohérents.
Derrière on va reconstruire des logements.*

- Monsieur Le Maire : pourquoi nous avons bougé le béguinage, tout simplement parce que nous n'avions pas la possibilité de le faire, nous avons une conduite d'assainissement qui passe au niveau du foyer Jules Verne et c'était impossible à ce niveau là de le faire.

C'est pour cela que l'on a changé et en plus, comme on a eu cette opportunité, enfin l'EPF, de racheter cette partie de terrain au niveau de Dupire à 200 000,00 €, je vais te dire, c'était l'endroit idéal pour faire un béguinage.

Parce qu'en plus, il n'est pas loin des commerces, pas loin du centre ville.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous sommes favorable là dessus.

C'est vrai que c'est un beau terrain mais on se demande ce qui sera ajouté derrière.

- Monsieur Le Maire : derrière, où ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : derrière le béguinage.

- Monsieur Le Maire : derrière le béguinage ?

Non, le béguinage est la partie rouge et l'EPF s'arrête juste à hauteur du béguinage.

C'est la SIA qui achète cette partie là à l'EPF.

Elle monte un projet financier. En fonction de ce projet, c'est l'EPF qui va déterminer le montant de la vente du terrain.

Comme là, l'EPF l'a acheté 200 000,00 €, ils ne vont pas le vendre 200 000,00 € à la SIA.

Je crois que le prix de vente doit être autour de 70 ou 80 000,00 €.

Et, pour équilibrer leur opération, la SIA va faire un béguinage, mais en façade, elle va faire deux logements individuels.

Mais il n'y a pas de collectif qui est fait derrière.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : plus le terrain sera vendu moins cher par l'EPF à la SIA, mieux le logement sera dans son aspect.

- Monsieur Le Maire : après, bien évidemment, je ne peux pas dire, dans 15, 20 ou 30 ans, ce que fera mon successeur.

Je suis incapable de te le dire.

Je sais que maintenant, actuellement, je ne veux plus de collectif sur la commune.

C'est pour cela, que nous avons un grand terrain qui se trouve rue du 8 mai, actuellement le terrain, il restera comme cela, parce que on nous impose de faire 50 logements à l'hectare, si je fais 50 logements à l'hectare, systématiquement je suis obligé de monter.

Et je ne veux pas.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : intervention inaudible.

On va se positionner contre par principe.

- Monsieur Le Maire : adopté à la majorité ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		3	
TOTAL	26	3	

Adopté à la majorité.

15) MISE EN VENTE DE LOGEMENTS PROPRIETE DE LTO HABITAT AU PROFIT DES LOCATAIRES DESIREUX D'ACCEDER A LA PROPRIETE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration de la société LTO HABITAT réuni en séance le 10 décembre 2015 a décidé la mise en vente de 14 logements au profit des locataires désireux d'accéder à la propriété.

Les logements concernés sont les suivants :

- * 146 – 152 – 156 – 164 rue Ampère,
- * 97 – 95 – 93 – 91 – 89 – 87 rue d'Annay,
- * 1 – 3 – 5 – 7 Impasse Gay Lussac.

Dans le cadre du dossier d'autorisation d'aliéner déposé auprès de Madame La Préfète, LTO HABITAT sollicite l'avis de la municipalité sur la cession de ces logements.

- Monsieur Le Maire : LTO HABITAT nous demande l'autorisation de vendre des logements qui leur appartiennent. lo-

Les logements concernés sont les suivants :

- * 146 – 152 – 156 – 164 rue Ampère,
- * 97 – 95 – 93 – 91 – 89 – 87 rue d'Annay,
- * 1 – 3 – 5 – 7 Impasse Gay Lussac.

Par contre, ne me demandez pas les prix de vente, je ne les connais pas.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : intervention inaudible par section.

Le bailleur social est tenu de vendre un certain nombre de logement à l'année.

En aucun cas, les locataires sont obligés d'acheter.

Ils seront prioritaires pour l'achat du logement mais s'ils ne veulent pas l'acheter, ils resteront locataires.

- Monsieur Le Maire : d'abord, ils sont obligés de nous demander l'autorisation.

Ensuite, ils vont faire passer les domaines pour estimer les habitations.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : ce sont les logements classés ?

- Monsieur Le Maire : non pas du tout.

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Je vous souhaite de très bonnes vacances.